



TIR SPORTING CLUB SAINT-AMANDOIS

Société n°0718296

T.S.C.S.A

Maison des Associations
5 Allée de la Vigne du prince
18200 St AMAND MONTROND.
www.tscsa18.e-monsite.com

Saint Amand, le 4 Septembre 2017.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du TSCSA du Dimanche 3 Septembre 2017.

☞ Ouverture de la séance à 9h53 à la salle Anémone de la Maison des Associations.

Présents :

- M. Bernard PHILIPPON (Président) ; M. Patrick COUSON (Vice-président) ; M. Lucien MARTEAU (Trésorier) ; M. Frédéric DAUSSE (Trésorier-adjoint) ; Mlle Lydie PHILIPPON (Secrétaire) ; M. Bertrand LELEU (Secrétaire-adjoint) ; M. Jean-Michel ANDREIC ; M. Vincent CABEZOS ; M. Romuald GRANDJEAN ; Mme Viviane PHILIPPON et M. Pascal SALIOU, membres du bureau.

- M. Lionel DELHOMME, Conseiller municipal.

- M. Thierry BERGERON, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Absents : M. Alain BERTHET (pouvoir) ; Mme Josette GAZONNAUD, représentante du SCSA (excusée).

- Appel des licenciés et vérifications des pouvoirs: 173 membres ;
* présents : 51 * pouvoirs : 48 * absents : 74

Le quorum est atteint, l'AG peut siéger.

Le Président remercie les membres d'être présents ainsi que M. Lionel DELHOMME et M. Thierry BERGERON d'assister à cette assemblée générale du club.

☞ Lecture du PV précédent : lu et approuvé à l'unanimité.

☞ Bilan financier du Trésorier :

Le trésorier, M. Lucien MARTEAU, lit le compte des résultats. Celui-ci est joint au PV.

M. Eric MASSON, contrôleur aux comptes, n'a déclaré aucune anomalie. Il a donné quitus à la gestion du trésorier, le bilan financier est approuvé.

Le président intervient en expliquant l'importante somme dépensée lors des travaux qui ont permis de réaliser un parking intérieur au stand de tir de Charenton et d'autres travaux de réparations ainsi que les frais de déplacement des tireurs pour les championnats de France qui est en hausse et qui se trouvent à différents endroits de la France.

☞ Bilan moral du président :

Le président rappelle les règles et les sécurités concernant le stand de Charenton, à savoir :

- Une barre de sécurité a été mise en place à chaque poste de tir 25m permettant de sécuriser l'accès et l'interdiction de manipuler les armes lors des déplacements en avant du pas de tir.

- L'obligation de mettre un drapeau de chambre ou un fil de couleur fluo (style rotofil) dans les armes à la fin de chaque tir aussi bien au stand de Charenton qu'à la salle de tir 10m.

- Le port du badge est obligatoire ainsi que pour les 2^{èmes} clubs. Les badges « invité » sont disponibles à côté du premier pas de tir 25m et sont à replacer à cet endroit à la fin de la séance. Cette année, les badges seront de couleur bleue avec au dos les horaires du stand de tir ainsi que le nouveau code du cadenas d'entrée qui sera opérationnel à partir du 1^{er} Novembre.

- Une chaîne va être installée en bas de l'escalier, celle-ci permettra d'indiquer s'il y a des tireurs à l'étage. Il est rappelé de porter obligatoirement les gilets fluo lors des déplacements aux cibles 100m et 200m et de les remettre à leur place.

- Les postes de tir à 50m du rez-de-chaussée sont uniquement réservés au calibre 22LR et aux disciplines de poudre noire 50m, ils peuvent être exceptionnellement utilisés pour les tireurs souhaitant utiliser du matériel pour du réglage de vitesse en avisant le président à l'avance.

- Afin de préserver les chevrons des portes-cibles, il est rappelé qu'aucun objet (cannette en métal ou autre...) ne doit être posé dessus. Le

matériel mis à la disposition des tireurs doit être respecté, tout objet utilisé pour du tir de loisir ne doit pas être laissé à l'abandon.

- Les jours et heures des tirs contrôlés sont uniquement réservés aux tireurs pratiquant un contrôle. Ce calendrier est envoyé par mail et est disponible au stand de Charenton et à la salle de tir 10m ainsi que sur le site du club. Les tireurs avec des armes de catégorie B2 devront faire leur tir contrôlé avec les armes du club. Les carnets de tir complets doivent être donnés ou envoyés au Président avec une photo. Le nouveau carnet sera renvoyé.

- Le cahier de présence doit être rempli avec seulement les initiales des tireurs, l'heure d'arrivée et de départ et la case d'observation si besoin. En cas de problème, le président devra en être avisé. Le dernier tireur devra s'assurer qu'il n'y a plus aucune personne dans le stand et bien refermer le portail avec le cadenas.

- La courtoisie et un savoir-vivre est demandé pour le respect de chaque tireur. Des panneaux d'informations concernant des travaux ou de fermetures sont affichés à l'avance à l'entrée du stand, ceux-ci doivent être consultés par les tireurs. Concernant les inscriptions aux différents championnats, les feuilles d'engagement sont affichées sur la table du stand et sur la table de la salle 10m, celles-ci devront être consultées puis complétées par les compétiteurs avant la date limite. Il est également demandé que chacun prenne conscience du règlement intérieur qui est affiché au stand et à la salle 10m. Ces informations sont également disponibles sur le site du club.

- La propreté du stand doit être respectée, il est demandé de rapporter tous déchets alimentaires ainsi que les bouteilles en verre. Les mégots de cigarettes devront être ramassés, un pot est installé à côté du bidon lave-mains.

Le président annonce la démission d'un membre du bureau, Pascal SALIOU, qui sera remplacé par Patrick GUILLEMIN, cette proposition a été votée lors de la dernière réunion de bureau du 27 Juillet 2017.

Il informe également les événements à venir :

- Le forum des Associations à la Hall SAMEXPO de St Amand où le club participera le dimanche 10 Septembre 2017.
- Un concours de tir ludique sur gong au stand de tir de Charenton, le dimanche 24 Septembre 2017.

🌀 Questions diverses :

Plusieurs questions diverses ont été envoyées au président.

- Lors des championnats, le club peut engager des équipes, celles-ci sont constituées par rapport à 3 ou 5 tireurs d'une même discipline de tir.

Le classement s'effectue par rapport au total de points de chaque tireur de l'équipe de St Amand contre les autres équipes des autres clubs.

- Les badges « invité » des autres clubs ne sont pas acceptés.

- Le projet de construction du Centre de Tir National de Châteauroux arrivant à terme, l'augmentation des licences de 14€ (depuis 2013) afin de financer le projet est toujours en cours, la question est posée pour savoir jusqu'à quand, cette hausse tarifaire va-elle durer ?

- Le club ne possède pas de pas de tir 300m, celui-ci est homologué jusqu'à 200m. Aucune installation au-delà des portes-cibles 200 m n'est acceptée afin de préserver la sécurité de l'environnement.

- Le club étudie l'installation de tables pour la discipline Bench Rest.

☞ Intervention de M. Lionel DELHOMME, conseiller municipal :

M. DELHOMME remercie les membres du bureau pour la gestion du club ainsi que les autres membres d'être présent à cette assemblée. Il constate le nombre important de participants et pour des raisons de sécurité, propose que la prochaine assemblée ait lieu dans un endroit plus approprié. Il remarque que le président a souligné, lors de son bilan, que le respect des règles de sécurité est très important et doit permettre au club son bon fonctionnement. Il annonce que la subvention municipale sera reconduite.

Il informe que tous les deux ans, le forum des associations a lieu à st Amand permettant ainsi l'échange et la rencontre avec d'autres associations sportives ou culturelles à travers une plate-forme communicative. Il souhaite une bonne année sportive ainsi que de bons résultats pour tout le club.

☞ Intervention de M. Thierry BERGERON, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations :

M. BERGERON remercie également l'invitation à cette assemblée et les membres du club ainsi que l'accueil qu'il a pu avoir en tant que tireur. Il constate le dynamisme, la sympathie des membres et la convivialité de l'association qui est confrontée à différents défis et au frais de déplacement afin de faire reconnaître ce sport. Il souligne les difficultés rencontrées avec la salle de tir 10m qui devient de plus en plus exigüe et félicite le cadre exceptionnel du stand de tir de Charenton en indiquant que le club est exemplaire.

☞ Résultats sportifs :

Le président évoque les résultats sportifs de l'année en précisant une bonne participation des compétiteurs avec 76 tirs et 4 équipes au niveau départemental dont 16 titres de champions du Cher et une équipe, 34 tirs et 2 équipes au niveau régional dont 4 titres de champions régionaux et 7 tirs au niveau France. Il procède à la remise des récompenses sportives au niveau départemental et félicite Jordan MICHARD pour sa participation au championnat de France école de tir à Lorient.

☞ Fin de la séance à 11h45 et pot de l'amitié.

Le Président
M. Bernard PHILIPPON.



La secrétaire
Mlle Lydie PHILIPPON.

